

**Zeitschrift:** Monuments vaudois  
**Herausgeber:** Association Edimento - pour le patrimoine  
**Band:** 13 (2023)

**Rubrik:** Actualités du patrimoine vaudois

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ACTUALITÉS DU PATRIMOINE VAUDOIS

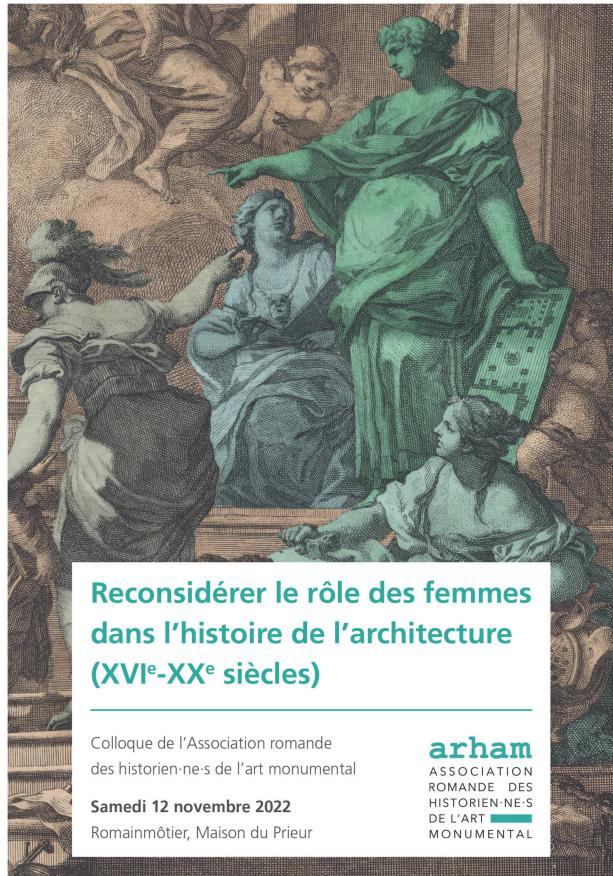
## RECONSIDÉRER LE RÔLE DES FEMMES DANS L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLES)

Alexandra Ecclesia, Vanessa Diener, Isabelle Roland,  
Carole Schaub

C'est sous le titre « Reconsidérer le rôle des femmes dans l'histoire de l'architecture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » qu'un colloque organisé par l'Association romande des historien·ne·s de l'art monumental (ARHAM) s'est tenu le 12 novembre 2022 à la Maison du Prieur à Romainmôtier (**fig. 1**). Il a abordé les multiples implications des femmes dans le domaine de l'architecture, en se basant principalement sur des études encore inédites. Sujet longtemps sous-estimé, il a réuni une cinquantaine de participant·e·s qui ont contribué aux discussions et débats par leurs questions, leurs propres recherches et expériences. Les cinq conférences, présentées chronologiquement, ont couvert une période allant du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Consacrée aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, la matinée a été ouverte par Pascal Liévaux, chef du Département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel immatériel au sein de la Direction générale du patrimoine et de l'architecture du ministère français de la Culture. Il a présenté une série d'actrices ayant, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, supervisé et dirigé des chantiers et des entreprises, ou dessiné des plans : Katherine Briçonnet (1494-1526), Diane de Poitiers (1499/1500-1566), Catherine de Médicis (1519-1589), Marie de Médicis (1573-1642), les visitandines, notamment la sœur Anne-Victoire Pillon, Plautilla Bricci (1616-1705), Catherine de Vivonne (1588-1665), Élisabeth Baulacre (1613-1693) ou encore Louise Honorine Crozat du Châtel Choiseul (1734-1801). Cette introduction a permis de soulever la question de la réception des femmes dans l'histoire de l'architecture – car loin d'être absentes du domaine, elles ont pourtant longtemps été ignorées.

Isabelle Brunier, historienne, chercheuse et rédactrice de plusieurs ouvrages des MAH à Genève, a présenté ensuite les résultats de ses investigations sur les femmes actives sur les chantiers à Genève (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Ce sont les dépouillages de sources financières, menés dans le cadre de ses nombreuses recherches, qui ont révélé la présence de femmes sur les chantiers publics genevois, entre la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et la première moitié du siècle suivant. Les femmes y sont présentes parfois en assez grand nombre, travaillant principalement à la construction des fortifications de la ville, mais également à l'édition



### Reconsidérer le rôle des femmes dans l'histoire de l'architecture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

Colloque de l'Association romande des historien·ne·s de l'art monumental

Samedi 12 novembre 2022

Romainmôtier, Maison du Prieur

**arham**  
ASSOCIATION  
ROMANDE DES  
HISTORIEN·NE·S  
DE L'ART  
MONUMENTAL

<sup>1</sup> *Le colloque de l'ARHAM, qui s'est tenu le 12 novembre 2022 à la Maison du Prieur à Romainmôtier, a réuni une cinquantaine de participant·e·s (flyer Gilles Prod'hom).*

d'autres bâtiments publics. Si certaines sont engagées en tant que manœuvre sur les chantiers, d'autres – propriétaires d'une charrette – travaillent comme entrepreneuses, ou encore comme commerçantes en vendant des pièces métalliques. Si leurs origines et leurs conditions de travail, notamment leurs horaires et salaires par rapport à leurs collègues masculins, n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies, cette découverte permet de mettre en lumière la présence précoce de femmes dans l'espace public, plus particulièrement dans le domaine de la construction, et d'aborder un aspect du travail féminin peu connu.

À la lumière de la correspondance entre les époux Chandieu et d'autres sources inédites, l'historien François Cojonnex s'est intéressé, dans la deuxième présentation, à la construction du château de L'Isle (1694-1698), jalon essentiel dans la diffusion du classicisme à la française en Suisse romande, et surtout au rôle majeur joué par Catherine de Chandieu (1671-1761) dans le suivi du chantier et la planification financière des travaux. La légende veut que lors de sa première visite à L'Isle,



**2** La table ronde de fin de matinée, modérée par Pascal Liévaux, avec les contributions d'Isabelle Brunier, de François Cognonex et d'Isabelle Roland (photo ARHAM).

Catherine Gaudicher d'Aversé, la très jeune épouse de Charles de Chandieu, officier suisse au service de France, se soit exclamée en apercevant le château : « ce n'est que ça ! ». Quelques années plus tard, en 1694, les Chandieu entreprennent la construction d'un nouveau château dans leur seigneurie. Le couple s'adresse tout d'abord à l'architecte neuchâtelois Jonas Favre (1630-1694), mais ses projets, un peu datés, ne conviennent pas. Ils décident alors de faire appel à l'agence de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), l'architecte de Versailles. Dès le début des travaux en 1695, Catherine de Chandieu est chargée de gérer le chantier. Elle est appuyée par l'architecte Antoine Favre (?-1757), neveu de Jonas. Ce binôme est complété par Charles qui, depuis la France, finance le projet qui est particulièrement ambitieux. Ainsi, entre 1694 et 1696, menant de front une grossesse, la gestion d'un domaine agricole, l'éducation des enfants, la conduite des affaires de l'entreprise militaire familiale tout en faisant face à des difficultés financières croissantes, Catherine de Chandieu supervise, seule, la construction de ce château.

Isabelle Roland, historienne de l'art et de l'architecture, a clos la matinée avec une présentation dédiée à Anna Eynard (1793-1868) qui avait, selon les témoignages de l'époque, un « goût inné pour l'architecture ; tout enfant elle s'y intéressait déjà ». Si contrairement à une légende tenace, on ne peut lui attribuer les plans du palais qu'elle et son époux Jean-Gabriel ont bâti à Genève, elle en a été le « moteur », comme l'a souligné André Corboz. En outre, des recherches récentes ont mis en lumière sa participation active à d'autres réalisations du couple, notamment dans leur domaine de Beaulieu (Gilly) dans le canton de Vaud. Elle a dessiné les plans de plusieurs bâtiments, tout en étant active sur divers chantiers dont, ultérieurement, celui du palais de l'Athénée à Genève.

A suivi une table ronde entre les intervenant·e·s et le public, modérée par Pascal Liévaux (**fig. 2**). La discussion a tourné autour de la manière dont l'histoire de l'architecture a pu être construite en excluant certains parcours de femmes, et a permis de souligner la responsabilité des historien·ne·s de l'art et de l'architecture dans le choix des sujets étudiés. Des questions relatives à la définition du métier d'architecte et aux sources parfois difficiles à dénicher et à traiter ont été débattues.

L'après-midi était consacré au rôle des femmes dans l'histoire de l'architecture plus récente. Si depuis l'ouverture de l'École polytechnique fédérale de Zurich en 1855, il n'y a jamais eu de règle interdisant aux femmes de s'inscrire aux études, il faudra attendre 68 ans avant que la première femme obtienne un diplôme en architecture, ceci en 1923. Evelyn Lang, architecte EPFZ et auteure de la thèse *Les premières femmes architectes de Suisse*, soutenue en 1992 sous la direction de Jacques Gubler à l'EPFL, a présenté le corpus hétéroclite de ces pionnières, qu'elle a choisi de structurer en différents volets selon la formation, la socialisation, les opportunités de mandats que ces femmes ont rencontrées, ainsi que le rôle joué par leur père ou leur mari. Elle a présenté le résultat de sa recherche dans cinq différentes études de cas doubles, chaque étude présentant en parallèle deux protagonistes dont le cursus étonne par sa similarité : Berta Rahm (1910-1998) et Lisbeth Sachs (1914-2002); Marie-Louise Leclerc (1911-2001) et Anne Torcapel (1916-1988); Lux Guyer (1894-1955) et Claire Rufer (1914-1973); Flora Steiger-Crawford (1899-1991) et Elsa Burckhardt-Blum (1900-1974); Gret Reinhard-Müller (1917-2002) et Annemarie Hubacher-Constam; Jeanne Bueche (1912-2000). Ce travail a permis une approche raisonnée de l'œuvre et de la carrière de onze femmes architectes actives au XX<sup>e</sup> siècle en Suisse romande



**3** Les historiennes de l'art Brigitte Pradervand et Vanessa Diener ont présenté les résultats récents de leurs recherches sur la Maison du Prieur lors d'une visite guidée (photo ARHAM).

comme en Suisse alémanique. La conférence a également mis en lumière le rôle déterminant qu'Evelyne Lang a joué, non seulement dans la sauvegarde de la mémoire collective de ces architectes, qu'elle a pour la plupart rencontrées, mais également dans la conservation des archives de certaines de ces pionnières : si plusieurs fonds se trouvent aujourd'hui dans les collections du gta Archiv à Zurich ou aux Archives de la construction moderne, d'autres ont été déposés au *International Archive of Women in Architecture (LAWA)* du Virginia Tech (USA).

À ce jour, seule la thèse d'Evelyne Lang aborde le rôle des femmes architectes dans l'histoire de l'architecture suisse des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Néanmoins, le sujet connaît un nouvel essor depuis quelques années ; citons l'ouvrage de Philippe Daucourt consacré à Jeanne Bueche, paru en 1997 en lien avec une exposition aux ACM ; le mémoire de Guy Chevalley dédié à Anne Torcapel, défendu en 2012 sous la direction de Leila el-Wakil ; les monographies sur Trix et Robert Haussmann, Lux Guyer (Sylvia Claus, Dorothee Huber et Beate Schnitter) et Lisbeth Sachs (Rahel Hartmann Schweizer), parues aux éditions du gta respectivement en 2009, 2013 et 2020 ; les travaux d'Eliana Perotti et Katia Frey qui se sont intéressées, dans le cadre de projets FNS, à Flora Ruchat-Roncati et son rôle à l'ETHZ ainsi qu'à la SAFFA de 1958 ; les recherches menées en 2021 sur l'histoire des femmes architectes suisses par deux étudiantes de l'ETHZ, Eliane Gigon et Marina Medic ; ou encore le projet de recherche *Women Writing Architecture: Female Experiences of the Built 1700–1900*, débuté à l'ETHZ en 2021 et dirigé par Anne Hultzsch (<https://womenwritingarchitecture.org>).

La dernière présentation de la journée s'est intéressée à Marguerite Naville-Soret (1882–1969), que Camille

NoVERRAZ, docteure en histoire de l'art et collaboratrice scientifique au Vitrocentre Romont, a étudiée dans le cadre de sa thèse dédiée au Groupe de Saint-Luc (1919–1945), soutenue en 2022. Brodeuse, mosaïste et peintre dans les églises de l'entre-deux-guerres, Marguerite Naville-Soret est une artiste polyvalente surtout active dans les arts textiles et la broderie. Elle a mené une riche carrière dans le champ de l'art sacré de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De la paramentique aux retables brodés et en mosaïque, elle a conçu de nombreuses œuvres d'art prenant place dans des églises tant catholiques que protestantes. Plusieurs de ses travaux s'inscrivent dans les édifices religieux construits et décorés à cette époque par les architectes et les artistes du Groupe de Saint-Luc, Société artistique catholique dont elle était très proche sans jamais y avoir officiellement adhéré en raison de sa confession protestante. Le profil de cette artiste nous invite à réinterroger la place des femmes au sein du « renouveau de l'art sacré » de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, tout en réévaluant des domaines artistiques moins valorisés comme les arts textiles, dans un contexte où artistes et architectes poursuivent une même quête d'union des arts décoratifs et de l'architecture.

En guise de conclusion, le colloque a permis de souligner le rôle fondamental de l'enseignement dans la mise en valeur de certains parcours et dans l'écriture de l'histoire de l'architecture. La journée, qui a fait l'objet de riches et stimulantes discussions, s'est conclue vers 17h30. Elle était ponctuée d'une visite inédite de la Maison du Prieur, sous la conduite des historiennes de l'art Brigitte Pradervand et Vanessa Diener (**fig. 3**). Elles ont notamment présenté les résultats récents de leurs recherches, consacrées respectivement aux décors peints du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle et aux restaurations de l'édifice au XX<sup>e</sup> siècle.

## ARCHITECTURE AVEC QUALITÉS ET DÉFAUTS : L'ÉTRANGE DESTINÉE DES ŒUVRES DE MONSIEUR BLANCHARD

Nicolas Meier

Dans le courant de l'année 2022, la Commission experte de la ville de Morges a été nantie d'une demande de transformation du bâtiment sis rue de Lausanne 24, évalué en note \*5 par le recensement architectural vaudois. Les recherches menées autour de cet objet ont conduit à la découverte de l'œuvre de l'architecte morgien Henri Blanchard qui, par la systématique de son évaluation, a inspiré quelques réflexions sur la pratique générale du recensement. Pour rappel, celui-ci est né au milieu des années 1970 et dispose de notes pour évaluer les bâtiments qui l'intéressent. La note \*5 est l'une d'entre elles.

L'architecte Henri Blanchard naît à Morges en 1898 comme descendant d'une dynastie de charpentiers et menuisiers, installée dans la ville depuis deux générations au moins<sup>1</sup>. Entre 1918 et 1927, il se forme à l'architecture au Locle et en France, en particulier dans les zones dévastées par la Première Guerre mondiale. Il revient en Suisse dans les années 1930, collabore avec différents collègues – dont Fernand Dumas à Romont<sup>2</sup> – avant de définitivement installer son agence à Morges. Il y est nommé architecte de la ville en 1950 et, dix ans après, président de la commission du plan d'extension<sup>3</sup>. Sa carrière de bâtisseur décolle à la fin des années 1930, avec la construction du nouveau collège de Bremblens<sup>4</sup>, se poursuit dans la décennie 1950 avec quelques prix à des concours d'architecture<sup>5</sup>, puis dans la suivante avec la réalisation de la grande salle de Thierrens<sup>6</sup>, de l'école ménagère de Chanel à Morges et de la nouvelle caserne des pompiers de Morges<sup>7</sup>. Entre 1970 et 1980, il se frotte à l'intervention dans le bâti existant: reconstruction du Crédit Foncier Vaudois à Morges, transformation lourde de l'Hôtel de l'Étoile à Préverenges<sup>8</sup> et restauration de l'hôtel de ville de Morges, qui ne se fait d'ailleurs pas sans heurts: «Les transformations envisagées ont provoqué une réaction du Service des monuments historiques qui entendait sauvegarder le grand escalier [...]. La Commission cantonale des MH a tranché en faveur du maintien de l'escalier»<sup>9</sup>. On lui doit encore deux charmantes petites constructions, soit une halle d'exposition pour automobiles à la route de Lausanne 24 à Morges, construite entre 1952 et 1954<sup>10</sup> – surélevée au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> – et un petit pavillon de week-end à Senarcens<sup>12</sup>. Il réalise bien sûr encore son lot de villas dans les environs de Morges et installe une quantité importante de citernes à mazout,



1 Village de Thierrens, carte postale, détail (droits réservés).

mais c'est bien le groupe cité ci-dessus qui doit retenir l'attention. À l'exception de la caserne de pompiers et de l'école ménagère de Chanel, tous ces bâtiments ont une note 5 au recensement architectural. La caserne n'a pas de note, alors que l'école a eu la gloire d'accéder à une note 4. Elle est depuis passée sous les bulldozers – à trop vouloir briller, on se brûle les ailes. Alors que les notes 5 ne représentent que 2 % de l'ensemble du recensement architectural<sup>13</sup>, voilà que Henri Blanchard en collectionne cinq à lui tout seul. Cela mérite attention.

### LA NOTE 5

Le recensement architectural du patrimoine bâti du canton de Vaud est à l'origine d'une méthode d'évaluation des bâtiments qui se présente sous la forme de notes allant de 1 à 7<sup>14</sup>. La première est la catégorie reine des «monuments d'importance nationale», alors que la dernière est celle des bâtiments qui altèrent le site. Au milieu, la note 5 est une valeur-frontière qui désigne des architectures «présentant des qualités et des défauts»<sup>15</sup>. Un architecte qui voit l'une de ses créations ainsi décrite peut bien se sentir l'équivalent du lauréat du Grand Prix du maire de Champignac, la note 5 n'en est pas pour autant une *mauvaise* note. Elle est une note rare, on l'a vu, qui la place quantitativement juste derrière les notes 1 et loin derrière les notes 6 – bâtiments sans intérêt – qui sont dix fois plus nombreux. Dans le détail, la note 5 désigne des bâtiments dont les qualités



**2** Nouveau collège de Bremblens, inauguré en 1938, carte postale (droits réservés).

et les défauts «s'équivalent» : leur «architecture est souvent soignée et intéressante», mais ils présentent des «défauts d'intégration». La note 5 pose également une réserve chronologique en parlant d'une «intervention relativement récente sur laquelle, par manque de recul, il est difficile de se prononcer». Si la note 5 se veut rigoureuse, elle n'est pas pour autant indifférente et sait reconnaître une belle nouveauté. Sa définition se conclut ainsi par une brillante synthèse : «note d'attente». L'architecte doté d'un brin d'humour et de beaucoup de patience, pourrait alors voir en la note 5 un signe avant-coureur de consécration éternelle : une note d'attente attribuée par les faiseurs de monuments historiques n'est-elle pas du meilleur augure? Le Maître de Lausanne, l'un des maîtres-bâtisseurs de la cathédrale, est enterré depuis longtemps avec ses honneurs temporels, alors que l'accès de son œuvre au statut de monument historique le fait encore exister aujourd'hui. Henri Blanchard et sa collection de notes 5 auraient-ils prémedité un coup?

#### AMBIVALENCE

Il vaut mieux ne pas formuler d'hypothèses hâtives et vérifier d'abord les conditions d'application de la note 5. Pour peu qu'elles soient hésitantes et voilà que la promesse de consécration devient un risque de purgatoire. Prenons donc, au sein de l'œuvre de Henri Blanchard, le nouveau collège de Bremblens (1938), la grande salle de Thierrens (1962) et la petite halle d'exposition d'automobiles (1954),

et évaluons dans quelle mesure leur «architecture soignée et intéressante» est amoindrie par leurs «défauts d'intégration». Très vite, il apparaît que la grande salle paraît bien difficile à repérer pour un édifice mal intégré (**fig. 1**), que le collège ne perturbe guère l'atmosphère du village où il s'insère (**fig. 2**) et que si la halle d'exposition paraît en effet une architecture *importée*, elle n'en respecte pas moins rigoureusement l'alignement de la rue et se contente dans un gabarit qui ne fait guère d'ombre aux demeures alentour (**fig. 3**). Le doute germe dès lors autour de la notion d'intégration ; alors qu'elle est l'essence de la note 5, est-ce vraiment de cela dont il s'agit dans ces trois cas? En l'occurrence, les deux premiers bâtiments paraissent bien plutôt briller par un excès d'intégration. Deux choix s'offrent alors : soit l'évaluation est mauvaise, et alors il faut trouver une nouvelle note aux réalisations d'Henri Blanchard, soit elle est pertinente et dans ce cas, c'est un remaniement de définition qui serait nécessaire. La seconde option est très tentante, non pas tant pour le renouvellement qu'elle suggère, mais bien plutôt pour le profit qu'elle peut tirer de cette irruption inattendue d'un groupe de cinq bâtiments construits par le même architecte et systématiquement évalués en note 5 – n'est-ce pas une grande chance que de pouvoir se définir, non pas abstraitemment, mais à partir de traits caractéristiques bien réels? Le jeu en vaut en tout cas la chandelle. Ainsi, il apparaît que les cinq bâtiments en note 5 d'Henri Blanchard brillent par leur capacité à «s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales», selon une formule volée

à la charte de Venise<sup>16</sup>. Celle-ci a le mérite de conserver intact le trait le plus fondamental de la note 5 : son ambivalence. Les bâtiments d'Henri Blanchard sont en effet anodins *et* remarquables. L'intérêt de la reformulation tient alors tout entier à l'évacuation du terme «défaut», présent dans la définition originale – le défaut de goût n'étant pas du ressort du recensement architectural. La note 5 pourrait-elle cesser d'être une salle d'attente et devenir une reconnaissance à part entière du travail des architectes qui savent à la fois soigner la particularité de leur coup de crayon et ménager la discréction de leurs réalisations? Il y a sans conteste un talent à savoir se faire repérer sans hurler.

## RADICALITÉ

Ainsi, l'architecte en quête de consécration éternelle pourrait vouloir se détourner de la note 5 : dans sa définition actuelle, le terme défaut est dangereux, alors que dans sa version remaniée, elle ne serait plus l'antichambre de la gloire. Un tel architecte doit aussi compter sur l'attente plus ou moins longue qui prévaut actuellement, puisque les bâtiments d'Henri Blanchard attendent en moyenne depuis bientôt un demi-siècle la réévaluation à laquelle ils sont pour l'heure promis. L'ambitieux doit donc trouver une autre astuce pour mettre en bonne voie la monumentalisation de son héritage. Heureusement pour lui, il se pourrait qu'il n'ait pas à chercher bien loin et qu'il puisse se contenter de retourner le petit exercice exécuté au paragraphe précédent. Il avait été proposé de sélectionner des bâtiments en note 5 et de contrôler s'ils correspondent à la définition de celle-ci; ne serait-il pas alors intéressant de vérifier si le cas contraire pourrait exister, soit un bâtiment qui correspond bien à la définition, mais qui n'est pas en note 5? Prenons par exemple le siège de l'entreprise Nestlé (1960) à Vevey, œuvre de Jean Tschumi (1904-1962). L'édifice est assurément d'une «architecture soignée et intéressante», alors qu'au moment du recensement architectural de Vevey en 1982, soit vingt-deux ans après son inauguration, il est sans conteste «relativement récent». Il est cependant difficile de nier qu'il souffre de quelques défauts d'intégration dans le quartier (**fig. 4**). Il correspond donc assez bien à la définition de la note 5, mais n'en reçoit pas moins une note 2. Sans «recul nécessaire pour se prononcer», il devient un monument d'importance régionale deux décennies seulement après son inauguration – pour le contexte, rappelons que le collège de Bremblens reçoit une note 5 quarante-deux ans après avoir été achevé. Aucune volonté de controverse ici, d'autant moins qu'il est évident que le siège de Nestlé ne pouvait pas recevoir une note 5. Il ne correspond à la définition qu'en apparence, car il lui manque en réalité l'ambivalence, qui reste l'ingrédient souche de cette dernière. Le siège de Nestlé pourrait n'avoir que des qualités – pour qui commente son



**3** Morges, rue de Lausanne 24, halle d'exposition d'automobiles, 1954, arch. Henri Blanchard (Recensement architectural vaudois, Direction de l'archéologie et du patrimoine, 1999).

architecture – ou que des défauts – pour qui se lamente de sa présence écrasante dans le quartier. Le chef-d'œuvre de Jean Tschumi à Vevey est tout simplement incapable de panacher les unes et les autres. Sa radicalité semble d'ailleurs bien être la voie directe – littéralement – vers la consécration, mais c'est une banalité enseignée à coup de marteau dans les écoles d'architecture (jusqu'à récemment en tout cas). Quant à la monumentalisation, il n'est un secret pour personne qu'elle guette les réalisations hautes en couleur: quelle cathédrale s'intègre délicatement au sein des petites maisonnettes en colombage de son environnement? Les grands châteaux plaisent, les fumantes usines émerveillent et les casernes de salariés ne montent en grade qu'à la faveur des grands ensembles. Bien sûr, la taille ne fait pas tout et une jolie petite villa peut aussi se voir élevée au statut de monument d'importance nationale, mais ce sera encore et toujours parce qu'elle est radicale. Il suffit pour cela de penser à la «machine à habiter» des bords du Léman, que d'aucuns qualifièrent de «crime de lèse-nature»...<sup>17</sup>

## RARE QUALITÉ

La suggestion est donc la suivante: anoblir la définition de la note 5, supprimer son élément d'attente et ne pas réévaluer les bâtiments qu'elle honore – grossir au contraire les rangs du corpus. L'ambivalence qu'elle porte en elle est aussi précieuse que l'assurance grandissante des notes qui se trouvent au-dessus d'elle, et il pourrait être profitable au patrimoine bâti que l'incertitude soit valorisée à part entière. En ce sens, la note 5 pourrait même se passer de l'expurgation des défauts: remarquable et anodin, qualités et défauts, qu'importe – qu'est-ce qui n'a pas de défauts?



**4** Siège international de Nestlé,  
Vevey, 1960, arch. Jean Tschumi  
(ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv,  
LBS\_H1-024555, 1964).

En vérité, la note 5 est d'ores et déjà le miroir discret du recensement architectural: son ambivalence répond à l'hésitation de la pratique, alors que sa réserve scientifique est celle de toutes les attributions de notes – si la note 5 hésite, alors elles hésitent toutes. Sa position de valeur médiane lui permet à la fois d'observer les notes supérieures, où rien n'est jamais assez haut, et les notes inférieures, où il n'y a que trop peu de ressources. Sa jeunesse et ses défauts ne sont pas ceux des bâtiments, mais ceux d'une pratique qui se cherche encore – et peut-être se cherchera éternellement. Si le recensement architectural reconnaît qu'il est tout entier contenu dans la note 5, alors il peut faire sienne sa définition et rendre indifférent l'anodin remarquable et la monumentalité radicale. En conséquence, toute architecture ayant des qualités et des défauts – ou plus simplement, tout bâtiment – *reçoit* une valeur qui lui est propre et qui résulte d'une évaluation intrinsèque. Il ne s'agit plus d'établir une échelle des valeurs et d'aller chercher sur le terrain les bâtiments qui y correspondent, mais de reconnaître à chacun d'entre eux une collection de propriétés valeureuses. Le recensement ne se distingue alors plus par sa capacité à attribuer justement des valeurs abstraites, mais par son aptitude à révéler la richesse de chaque collection individuelle. Henri Blanchard se satisfait beaucoup de cette perspective: ni monumentalisés, ni même bien intégrés, ses bâtiments resteraient alors remarquablement anodins pour l'éternité.

## NOTES

<sup>1</sup> *JDM*, 20 décembre 1988, p. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *FAM*, 11 janvier 1950, p. 3 et 6 janvier 1962, p. 4.

<sup>4</sup> *La Revue*, 31 octobre 1938, p. 7.

<sup>5</sup> 1<sup>er</sup> prix pour le projet d'une grande salle à Gimel – un certain Teysseire, architecte à Rolle, est membre du jury (*La Petite Revue: Gazette du Village*, 18 décembre 1942, p. 5); 2<sup>e</sup> prix pour la construction d'un groupe scolaire en Chanel à Morges (*FAM*, 26 mars 1955, p. 3); 1<sup>er</sup> prix pour la construction d'un bâtiment terminant le groupe scolaire de Chanel à Morges (*FAL*, 22 novembre 1961, p.11).

<sup>6</sup> *Nouvelle Revue de Lausanne*, 4 août 1960, p. 24.

<sup>7</sup> *FAL*, 10-11 décembre 1966, p. 11; *Nouvelle Revue de Lausanne*, 3 octobre 1969, p. 11-13.

<sup>8</sup> *JDM*, 7 juillet 1972, p. 2; *Morges Hebdo*, 21 septembre 1979, p. 25.

<sup>9</sup> *24 Heures*, 13 décembre 1983, p. 19.

<sup>10</sup> AC Morges, demande de permis de construire, août 1952.

<sup>11</sup> Service d'urbanisme de la Ville de Morges, demande de permis de construire, janvier 2006.

<sup>12</sup> *Journal du district de Cossonay*, 18 octobre 1974, p. 6.

<sup>13</sup> Statistique du 23 septembre 2020, aimablement communiquée par la Section recensement de la Direction de l'archéologie et du patrimoine.

<sup>14</sup> Recensement architectural du canton de Vaud, mai 2002.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise*, adoptée par le II<sup>e</sup> Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques en 1964.

<sup>17</sup> LE CORBUSIER, *Une petite maison*: 1923, Bâle 1954, p. 80.

## ENSEIGNEMENT ARCHITECTURE

## &amp; PATRIMOINE : 50 ANS !

Dave Lüthi

L'année 2022 a été celle de la reprise d'un enseignement normal après plusieurs semestres perturbés par la pandémie de Covid. Le retour aux visites in situ, aux excursions, aux voyages d'études a été très salutaire, même s'il faut retrouver ou recréer un habitus avec une génération d'étudiant·e·s dont le début de carrière académique a été fortement contrarié par l'enseignement à distance. Gageons que le rythme de croisière sera bientôt atteint...

Mais l'année 2022 était aussi le jubilé de la chaire d'Histoire de l'art monumental régional, devenue en 2009 l'Enseignement Architecture & Patrimoine (**fig. 1**). Au sortir de cette période troublée, les festivités ne pouvaient pas être trop ambitieuses – on craignait une sixième vague de la pandémie... – mais un programme consistant, si l'on tient compte des circonstances, a néanmoins pu être concocté avec la collaboration étroite de l'ARHAM et de tou·te·s les collaborateurs·trices de l'Enseignement, en l'occurrence Alexandra Ecclesia, assistante diplômée, Gilles Prod'hom, qui occupe le nouveau poste de maître-assistant octroyé par la Faculté des lettres, Nicolas Meier, collaborateur scientifique, ainsi que Catherine Schmutz Nicod, chargée de cours. Quatre temps ont marqué ce jubilé: en septembre, premier acte avec les visites organisées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, en lien avec la sortie du guide *Lausanne, ville sportive*, paru à l'automne dans la collection Architecture de poche de la Société d'histoire de l'art en Suisse. La piscine de Bellerive à Lausanne et le manège du Chalet-à-Gobet ont été présentés par les enseignantes et des étudiant·e·s à un public nombreux et curieux (**fig. 2**). En novembre, deux colloques ont permis d'approfondir deux thèmes distincts. Celui co-organisé avec l'ARHAM avait pour titre *Reconsidérer le rôle des femmes dans l'histoire de l'architecture (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* – il fait l'objet d'une recension ci-dessous. Le deuxième émane d'un projet de recherche-action lancé par le professeur Stéphane Nahrath (IDHEAP) et le soussigné, financé par la plateforme Volteface de l'UNIL. Sous le titre *Patrimoine bâti et économie circulaire*, il ambitionnait de faire rencontrer et dialoguer les différents acteurs et actrices du domaine bâti et de la durabilité. Une centaine de personnes a pris part à l'événement inscrit dans une actualité évidente. Grâce à l'engagement sans faille de Nicolas Meier et de Dunia Brunner, chercheureuse engagée·e·s dans le cadre du projet, ce colloque a été un succès flagrant; réunissant historien·ne·s, architectes, ingénieur·e·s, membres



**1** L'année 2022 a marqué les 50 ans de la chaire d'Histoire de l'art monumental régional, devenue en 2009 l'Enseignement Architecture & Patrimoine. Le Jubilé a réuni le Petit Colloque au Cercle littéraire de Lausanne en décembre (photo Gilles Prod'hom).

des administrations publiques, politicien·ne·s et même le Recteur de l'UNIL, le professeur Frédéric Herman, il a montré qu'il existe différentes voies pour concilier la préservation du patrimoine tout en tenant compte des prescriptions actuelles en matière de durabilité. Cette journée a aussi mis en évidence le rôle majeur et moteur du patrimoine bâti dans ce cadre, souvent oublié voire rejeté, qui a tant à nous apprendre en matière de recyclage, de remplacement, de temps long... Enfin, le 16 décembre, grâce à l'invitation du Cercle littéraire de Lausanne et de son président, Guillaume Poisson, le Petit Colloque, cercle informel regroupant les diplômé·e·s de la discipline depuis son origine en 1972, a pu se réunir dans les locaux récemment restaurés pour fêter dignement le Jubilé. Après une visite des salles historiques sous la direction de Nicolas Delachaux, architecte, et de Carl Magnusson, historien de l'art, cinq petits exposés proposés par cinq diplômé·e·s représentant chacun·e l'une des décennies de la discipline, ont permis de mettre en perspective le chemin accompli depuis la nomination de Marcel Grandjean en 1972, puis celle de Gaëtan Cassina en 1994. Avec l'humour et l'autodérision mais aussi la passion et l'investissement qui caractérisent l'état d'esprit général du Petit Colloque, ces interventions ont autant rappelé l'importance d'une telle formation académique – aujourd'hui unique en Suisse malheureusement – dans l'appréhension, l'étude et la valorisation du patrimoine monumental régional.

Les cours et séminaires donnés durant l'année 2022 ont couvert un vaste champ chronologique et géographique. Plusieurs enseignements ont été donnés en commun, permettant de croiser approches et savoirs: on peut citer le cours de Master *Au carrefour des Alpes. Art et architecture*



**2** Les enseignantes et étudiant·e·s en Architecture & Patrimoine étaient présentes à la piscine de Bellerive à Lausanne et au manège du Chalet-à-Gobet lors des Journées européennes du patrimoine (photo Jeremy Bierer).



**3** Le voyage d'études était consacré à l'architecture en Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle, la photo de groupe a été prise devant le château de Thunstetten (photo Architecture & Patrimoine, 2022).

dans les États de Savoie au XV<sup>e</sup> siècle organisé avec le professeur Michele Tomasi, le séminaire sur *l'Art et architecture protestants des Pays-Bas et de la Suisse*, avec Léonie Marquaille, maîtresse-assistante, et le séminaire préparant le guide d'architecture de l'Ouest lausannois, initié par Catherine Schmutz Nicod et donné en commun avec Gilles Prod'hom. Le château de Vufflens côtoyait celui de La Manta, Abraham Dünz voisinait avec un certain Rembrandt, les vestiges archéologiques et les mottes d'Ecublens et de Prilly avec le patrimoine industriel de Renens... D'autres thèmes, cette fois-ci proposés par le soussigné uniquement, ont permis aussi de voyager dans le temps ou dans l'espace: l'architecture en Suisse au XVII<sup>e</sup> siècle a ainsi donné lieu à un beau voyage d'études à Soleure, Zofingue et Thunstetten (**fig. 3**); une étude de l'architecture lausannoise des années 1920-1940 a permis de rédiger la biographie d'acteurs méconnus de l'architecture de cette époque, à l'instar des architectes Charles Zbinden, Eugène d'Okolski, Gorjat & Baehler, Pache & Pilet... Enfin, un séminaire portant sur les voyages des architectes suisses du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle – thème imaginé durant le semi-confinement – a mis en évidence l'intérêt de travailler sur cette part des fonds d'archives d'architecture, avec en point de mire une publication et une exposition en 2025.

En 2022, trois mémoires ont été soutenus par Mellie Jeannet: *Retour sur la restauration de l'église de Valère (1896-1902). Mise en contexte suisse*; Bérangère Lepourtois: *Les coulisses de la vie bourgeoise. Une histoire de la domesticité à travers l'architecture privée vaudoise XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*; et Noémie Turrisi: *L'œuvre verrier de Charles Clément (1889-1972): manifestation d'un primitivisme rural vaudois*.

L'année a été faste en particulier pour les trois thèses brillamment soutenues par Camille Noverraz, Gilles Prod'hom et Guillaume Poisson. Les thèses sont rares dans un domaine où les carrières se construisent souvent à partir d'un master; il faut toutefois se réjouir de voir une relève à la fois vive et indépendante d'esprit mener des recherches originales qui situent l'Enseignement Architecture & Patrimoine dans un réseau de chercheurs·euses bien plus large. Ainsi, Camille Noverraz dans sa thèse intitulée *Le Groupe de Saint-Luc (1919-1945): expression et quête d'identité d'une Société artistique catholique dans l'Europe de l'Entre-deux-guerres*, a pu mettre en évidence l'importance de ce regroupement d'artistes dans un cadre incluant des exemples français, allemands et italiens notamment. De même, Gilles Prod'hom, dans sa somme sur *Les périodiques d'architecte en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Pages d'histoire de la professionnalisation de l'architecture*, montre combien les architectes suisses se trouvent au confluent des modes de pensées français et allemand et comment ils tirent parti de chacun de ces modèles. Enfin, dans un contexte un peu différent, Guillaume Poisson, en étudiant *L'image du député libéral sous la Restauration. Un exemple, Benjamin Constant* (thèse codirigée avec le professeur Léonard Burnand), a porté son regard sur des objets oubliés de la grande histoire de l'art et pourtant riches de sens si on les soumet à la batterie de questions habituelles de notre discipline, fondée sur une recherche extensive en archives.

Après la période un peu terne de la pandémie, quelle année! Entre les festivités du Jubilé et une relève qui s'affirme avec autant de brio, il y a de quoi se sentir fier – et parfois un peu étourdi – d'être au centre d'une constellation aussi brillante que radieuse, sérieuse et joyeuse!

## «ILS VEULENT TOUT METTRE

### SOUS CLOCHE!...»

Martine Jaquet

Occuper pendant plus de dix ans le poste de délégué à la protection du patrimoine de la Ville de Lausanne offre une «vue imprenable» sur le bâti historique, en particulier le «petit patrimoine» comme le nomment nos voisins français ou le patrimoine d'intérêt local selon l'usage helvétique: les interventions multiples qui l'affectent, la disparition de certains objets mais aussi la manière d'envisager sa protection, sa conservation et son avenir. Loin de la patrimonialisation généralisée que certains craignent, une approche raisonnée et documentée de la ville, dans ses composantes anciennes et plus contemporaines, contribue au maintien de sa valeur culturelle et de la qualité de notre environnement.

Ce texte constitue une opportunité de porter un regard rétrospectif sur les principales problématiques qui ont émergé au cours de cette période dans «la meilleure petite ville du monde»<sup>1</sup>. Toutes s'articulent autour de l'identification et de l'identité d'un patrimoine d'importance locale. Ceci questionne par conséquent les outils adéquats pour sa prise en compte, son rapport avec un patrimoine monumental davantage valorisé, les diverses contraintes qu'il subit et l'autonomie dont dispose une commune.

## DE L'EXCEPTION À LA RÈGLE

En 2009, sous l'impulsion du conservateur cantonal des monuments, une convention a été signée entre l'État de Vaud et la Ville de Lausanne concernant la répartition des tâches à propos du patrimoine bâti<sup>2</sup>. Ce document, loin d'être anecdotique, a mis un terme à une période floue au cours de laquelle l'activité du délégué lausannois demeurait sous la tutelle du Canton. Pour la première fois, le Canton transférait à une autorité communale sa responsabilité de protéger et conserver les objets identifiés comme «d'intérêt local», fondant ainsi une réelle autonomie de la Ville de Lausanne dans le cadre de la délivrance des autorisations de construire. Les autres communes devaient quant à elles toujours requérir un préavis auprès du conservateur et de ses collaborateurs.

La validité de ce transfert de compétence a été questionnée à plusieurs reprises dans le cadre de procédures juridiques au niveau de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Cela n'a aujourd'hui plus lieu d'être,



**1** Découverte du décor de faux marbres d'origine dans un hall d'immeuble lausannois, mars 2022 (photo Martine Jaquet).

car cette convention a en quelque sorte préludé à une évolution législative formalisée par la Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. Elle prévoit en effet explicitement<sup>3</sup> la possibilité d'une délégation de compétence, toutefois sans transfert de moyens. Ce processus, qui peut être interprété comme la réalisation d'économies sur dos des communes, peut aussi être envisagé comme une incitation à mettre en œuvre des solutions novatrices.

Soustraire au regard cantonal une partie du patrimoine qu'il a lui-même identifié par les recensements placés sous sa responsabilité peut générer des disparités de traitement. Afin d'éviter ce biais et pour assurer aux acteurs concernés une prise en compte similaire de leur problématique, il importe que les futures conventions veillent à établir des échanges professionnels réguliers et que les profils des «conservateurs et conservatrices communaux» soient comparables à ceux de leurs collègues cantonaux.

La répartition des tâches n'est pas toujours lisible par les propriétaires, maîtres de l'ouvrage ou professionnels de la construction et de l'architecture. Sur un même territoire, certains dossiers sont traités exclusivement par le canton en raison de la protection dont bénéficient les objets classés ou inscrits à l'inventaire et d'autres, à l'inverse, par la commune. Cette situation présente le risque de tendre à une conservation «à deux vitesses» ou «par strates» sur un territoire donné: les interventions sur des objets placés sous protection cantonale peuvent bénéficier de soutiens financiers pour des études préalables qui permettent

**2ab** Les propriétaires ont choisi d'ajouter un verre et une barre transversale au garde-corps d'origine, alors qu'une chaînette au niveau de la traverse supérieure permettait de garantir la sécurité des jeunes enfants (photos Martine Jaquet).



d'orienter les interventions, ou d'une participation à des surcoûts nécessités par la spécificité historique de l'objet. Il n'existe malheureusement à ce jour à Lausanne aucun équivalent pour soutenir un propriétaire privé dans une démarche respectueuse du patrimoine<sup>4</sup>.

#### FAIRE, BIEN FAIRE ET TROP EN FAIRE

Conserver un monument emblématique tel que la Cathédrale, dans ses caractéristiques historiques, techniques ou matérielles n'est pas forcément simple mais permet de mobiliser des ressources importantes. Propriété de la collectivité publique, apprécié du grand public, ce type de monument bénéficie d'un engagement fort des autorités en faveur de sa mise en valeur. Confié à une équipe de spécialistes, les meilleurs moyens d'investigation sont mis à son service afin d'assurer des interventions au plus près des connaissances du moment dans les domaines de la conservation de la pierre et des décors, de la préservation des vitraux, etc. L'architecture civile plus récente, en mains privées, par exemple celle des immeubles de logement du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ne permet évidemment pas de mobiliser de tels moyens (**fig. 1**). D'autant plus s'il s'agit d'objets d'intérêt local pour lesquels l'enjeu de conservation au bénéfice de la collectivité peut être perçu d'abord comme une ingérence au droit de propriété. Ces immeubles sont en effet davantage soumis à un cadre financier strict et plus fragiles face aux réglementations contraignantes.

Préviser les projets qui concernent le patrimoine d'importance locale, formuler le cas échéant des conditions à leur mise en œuvre et accompagner les requérants constitue une part essentielle de l'activité d'un conservateur. Les objectifs de conservation portent notamment sur la substance et la préservation de la typologie. Le patrimoine se situe à la rencontre d'intérêts sectoriels souvent divergents. La rigidité technocratique tend à prendre le pas sur la conservation de la valeur d'un objet bâti, parfois même aux dépens de sa valeur d'usage.

Pour éviter les risques de chute, l'interprétation «à la lettre», ou plutôt dans le cas particulier «au centimètre», de normes ou de recommandations de sécurité peut dénaturer des ferronneries ou une façade, voire confiner derrière des panneaux de verre les locataires des logements, «pour leur sécurité» (**fig. 2**). Ainsi, l'objectif incontesté de sécurité face au feu peut être atteint par des mesures plus ou moins brutales: l'arrachage des parquets et le démontage de plafonds stuqués, ou le remplacement de portes palières par des panneaux normés ne sont pas a priori nécessaires. Les spécialistes disposent d'une palette d'outils et d'interventions pour atteindre l'objectif de sécurité. Il est malheureusement plus facile d'appliquer des recettes toutes faites plutôt que de faire du «sur mesure». Alors que le dispositif légal fédéral concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prévoit explicitement quelques exceptions<sup>5</sup>, certaines installations portent une atteinte définitive aux qualités architecturales, spatiales et matérielles d'une cage d'escalier sans malheureusement répondre aux besoins de leurs destinataires.



**3** Lausanne recèle non seulement de remarquables parcs publics tel Montbenon, mais aussi de nombreux jardins historiques privés (photo Martine Jaquet).

La crise énergétique a objectivement un impact sensible sur le patrimoine, qu'il s'agisse d'interventions visant à économiser l'énergie ou au contraire à en produire, en particulier grâce à des installations photovoltaïques. La pression exercée sur le patrimoine au cours de cette dernière décennie, par le biais d'incitations financières strictement quantitatives ou de l'application de normes, ne tient pas compte des spécificités du bâti ancien, des savoir-faire traditionnels, et de la mise en œuvre de matériaux renouvelables et bio-sourcés, accordant la même valeur à une fenêtre en PVC qu'à celle en bois. Observant que cette approche « maximaliste » tend à décourager certains acteurs, nous espérons la voir évoluer dans le sens d'une incitation à mettre en œuvre tout ce qu'il est possible de réaliser sans dénaturer un objet, même si la norme n'est alors atteinte qu'à 80 %<sup>6</sup>. Les 20 % restants sont les plus coûteux à mettre en œuvre et les plus destructeurs de l'intégrité d'un objet de valeur patrimoniale.

Vivre dans un édifice ancien nécessite un peu de sensibilité. On ne demande pas qu'une voiture « old timer » présente les mêmes caractéristiques de confort, de sécurité ou de performance de vitesse qu'un SUV du XXI<sup>e</sup> siècle ! On attend en revanche d'un bâtiment ancien qu'il réponde aux mêmes normes que s'il était construit aujourd'hui. Le conducteur d'une voiture ancienne admet que son habitaclle ne soit pas climatisé et que la puissance du moteur ne lui permette pas de rivaliser avec des engins plus récents ; il apprécie le cuir des sièges et la ronce de noyer du tableau de bord... Le propriétaire, l'habitant ou l'usager d'un

édifice ancien peut aussi en apprécier l'authenticité. Une certaine sobriété est souvent préférable à la technicité mise en œuvre pour l'obtention d'un label. Il existe vraisemblablement des locataires prêts à vivre de manière un peu plus simple pour un moindre coût : absence d'ascenseur, nombre de salles d'eau inférieur aux règles en vigueur, carrelage ancien avec quelques défauts, plan « atypique » confirment l'usage d'un logement ancien dans le respect de l'existant.

Face au réchauffement climatique, garantir la valeur culturelle des jardins historiques en regard de la perte de biodiversité ne va pas de soi. De nombreux jardins historiques trouvent leur origine dans l'acclimatation d'essences de provenance éloignée, qu'il s'agisse de plantes de montagne en plaine, comme en témoignent encore les jardins alpins et rocaillés de nombreux parcs, ou de séquoias et tulipiers originaires d'Amérique du Nord. Pour s'inscrire positivement dans la transition écologique, on tend à négliger l'art des jardins (**fig. 3**). Alors que les interventions devraient se fonder sur une connaissance des projets paysagers originaux, on assiste à une banalisation des matériaux mis en œuvre, à la suppression des fleurissements, à la plantation d'essences locales en lieu et place de végétaux de provenance plus exotique ou encore à des plantations plus quantitatives que qualitatives<sup>7</sup>.



**4 Des périmètres dont la substance doit être préservée selon l'ISOS: les quartiers situés à l'est et au sud de Saint-François, photographiés le 6 août 1969 (ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, Com\_F69-15972).**

## DE L'OBJET AU TERRITOIRE

L'échelle de la ville se révèle particulièrement favorable à l'observation du phénomène du passage de la notion de «monument historique» au concept plus étendu de «patrimoine». Issu des soubresauts de la Révolution française et fondé en France plus spécifiquement au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le «monument historique» est aujourd’hui populaire et consensuel, valorisé par l’économie touristique ou par la télévision. Mais rappeler dans une conversation que la tour Bel-Air et le château Saint-Maire ou le siège de la Vaudoise Assurances bénéficient de la même reconnaissance comme monuments d’intérêt national suscite, hors du milieu des spécialistes, des discussions animées qui attestent que l’ancienneté et la dignité – pouvoir ou religion – de l’objet bénéficient toujours d’une large reconnaissance, ce qui n’est pas le cas du patrimoine civil du XX<sup>e</sup> siècle.

Il est à ce propos significatif que le terme de «monument» ait pratiquement disparu du nouveau dispositif législatif cantonal. Alors que la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) datant de 1969 mentionnait ce terme dans son titre même, bien que figurant après les valeurs naturelles..., la LPrPCI qui lui a succédé ne l’utilise pratiquement que pour se référer à la loi antérieure<sup>8</sup>. Cette évolution sémantique témoigne d'une prise en considération différente du cadre bâti dans lequel nous évoluons qui ne se focalise plus uniquement sur les monuments.

Si Lausanne figurait déjà sur la liste des sites d’importance nationale établie par l’Office fédéral de la culture, 2015 représente une date charnière avec l’entrée en vigueur du relevé de l’Inventaire fédéral des sites construits d’importance nationale à protéger (ISOS)<sup>9</sup>. Cet inventaire applique une méthodologie identique à la totalité des villes, bourgs ou hameaux suisses, travaillant à l’échelle de périmètres, bâtis ou au contraire libres de constructions, plutôt qu’à l’échelle des objets, celle de l’historien ou de l’architecte.

L’identification par l’ISOS de périmètres auxquels sont attribués des objectifs de sauvegarde spécifiques portant principalement sur la substance, la structure ou le caractère, constitue un outil de connaissance du territoire bâti indispensable à sa conservation et à la maîtrise de son évolution. Ainsi, les quartiers situés aux abords de la gare (**fig. 4**) ou entre le parc Mon-Repos et l’avenue de Rumine sont identifiés comme devant conserver leur substance. D’autres périmètres plus éloignés, à Bellevaux ou Pierrefleur (**fig. 5**) présentent un intérêt historique et architectural élevé, caractérisé en particulier par leur structure. Le rôle des communes, qui doivent tenir compte de cet inventaire dans leurs planifications, est à cet égard décisif. À Lausanne, l’élaboration du Plan directeur communal (PDCom) mentionne clairement la préservation de l’identité des quartiers et la prise en compte de cet inventaire fédéral<sup>10</sup>. Les planifications communales – plans sectoriels ou généraux comme le nouveau plan d’affectation communal (PACom) – qui relèvent de la Loi sur l’aménagement du territoire (LAT) constituent de facto de précieux outils de



**5** Photographiés le 12 novembre 1970, des périmètres qui se caractérisent principalement, pour l'ISOS, par une structure à préserver (Pierrefleur et Montétan); la substance (ouest du Palais de Beaulieu); le caractère, (av. de France et la Chablière) (ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv, LBS\_H1-29277).

protection et de conservation du patrimoine, alors même qu'elles sont conçues pour fixer les potentiels de construction et de densification.

La portée de l'ISOS a été très rapidement étendue par un arrêt du Tribunal fédéral<sup>11</sup> qui contribue depuis lors à la jurisprudence. Celui-ci tance les autorités lausannoises qui n'ont pas tenu compte de l'ISOS pour délivrer un permis de construire – et de démolir – dans un périmètre dont l'objectif de sauvegarde porte sur la substance. Cette admonestation de la plus haute instance juridique suisse a légitimé une évaluation des projets de nouvelles constructions, avec ou sans démolition préalable, sous l'angle de la conservation du patrimoine et de la préservation des quartiers. La qualité architecturale des nouvelles constructions, promue par les associations professionnelles pour «faire patrimoine demain» n'est pas toujours au rendez-vous. La stratégie «Culture du bâti» de la Confédération et la Déclaration de Davos<sup>12</sup> offrent une opportunité de cesser la dénaturation des quartiers (**fig. 6**). Elle ne saurait toutefois remplacer un concept de protection du patrimoine local dans un contexte de densification des localités, telle que validée en votation populaire lors de la révision de la LAT.

#### MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX CONSERVER, MIEUX RÉUTILISER

Dès lors que l'on travaille à l'échelle de périmètres ou de quartiers, la question est bien d'identifier ce patrimoine d'intérêt local, afin de prendre les meilleures dispositions possibles pour assurer sa pérennité. Lausanne est probablement la commune vaudoise dont le bâti est le moins inventorié. La méthode de recensement a été élaborée à ses débuts en 1974 pour évaluer des villages ou bourgs dans lesquels il était possible d'appréhender la totalité du bâti vernaculaire. L'ampleur de la tâche et la faiblesse des budgets a eu pour conséquence, pour une ville comme Lausanne, que les recenseurs se sont dans un premier temps appuyés sur des publications puis, lors de la révision des années 1990, ont procédé par repérages fragmentaires sur le terrain.

Les demandes de démolition en vue de reconstruire conformément aux droits à bâtir actuellement en vigueur, soit la plupart du temps plus haut et plus gros, ont augmenté dans certains quartiers, entraînant une mutation de la morphologie urbaine et de la typologie architecturale.

Afin de mettre en œuvre les objectifs de préservation de l'identité des quartiers formulés par le PDCom et l'ISOS, il importe de pouvoir se fonder sur une connaissance fine du bâti existant. Une nouvelle étape de complément de recensement a débuté en 2019 dans le quartier de Pierrefleur<sup>13</sup> à la demande pressante des autorités municipales. Il importe en effet qu'une commune puisse disposer des informations réunies dans le cadre de recensements pour fonder les décisions de sa compétence. Parallèlement, un important travail d'identification des objets d'intérêt local et de leurs abords, ainsi que des ensembles dignes de protection et de conservation a été réalisé afin d'assurer leur prise en compte par le nouveau plan d'affectation communal. Il devrait donner à Lausanne des règles pour «mieux mettre en valeur l'identité et la spécificité des quartiers» et «mieux protéger le patrimoine bâti et naturel»<sup>14</sup>. Le travail des historiens, en collaboration avec des géographes et architectes, est essentiel. Fondé sur l'observation et l'analyse sur le terrain, doublées d'une étude des sources historiques, il permet d'expliquer les phénomènes d'urbanisation et d'identifier les objets bâties et les espaces dégagés significatifs au niveau local. Au vu du développement intense de Lausanne au XX<sup>e</sup> siècle, ce patrimoine spécifique devrait y figurer en bonne place.

Le territoire d'une ville de la taille de Lausanne permet de se confronter aux questions centrales de la préservation de ses caractéristiques architecturales et historiques : quel patrimoine conserver ? Comment le conserver ? Comment le faire évoluer ? Au-delà des objets majeurs sous protection cantonale qui bénéficient d'un statut particulier, le «petit patrimoine» révèle ses fragilités face au développement urbain ou aux pratiques normatives.

L'histoire fine du développement de Lausanne, de ses objets, des acteurs qui ont marqué le paysage bâti reste à faire pour évaluer la pertinence d'éventuelles démolitions, affiner les outils de conservation et favoriser la qualité architecturale des nouveaux objets, dans le respect de leur environnement tant bâti que non bâti. Il importe que la collectivité se dote de nouvelles règles de construction, plus qualitatives que strictement quantitatives. Il s'agit de conserver et de faire évoluer la ville sur la base d'une connaissance renouvelée de ses caractéristiques, mais pas de tout «mettre sous cloche».

À l'échelle de l'immeuble ou de l'appartement, fonder le projet sur la mise en valeur de l'existant plutôt que son remplacement, s'appuyer sur les savoir-faire ou les matériaux traditionnels plutôt que céder aux sirènes de la technicité n'est pas une dynamique rétrograde mais respectueuse des qualités du bâti existant et s'inscrit dans la durée et la durabilité. Se penser comme un passeur du patrimoine hérité, pour le transmettre à nos successeurs.



**6** Dans le quartier du CHUV, les travaux de démolition ont été entrepris avant que l'autorisation de construire le nouveau bâtiment, figuré par les gabarits, n'ait été délivrée. La villa a été recensée en 2022... (photo Martine Jaquet).

## NOTES

<sup>1</sup> <https://monocle.com/magazine/the-forecast/2020/small-packages/>, consulté le 8 mars 2023.

<sup>2</sup> *Convention entre l'État de Vaud représenté par le chef du Département des infrastructures Monsieur François Marthaler et la Ville de Lausanne représentée par le directeur des Travaux Monsieur Olivier Français, relative à la coordination et à la répartition des tâches en matière de préavis et d'autorisations concernant le patrimoine bâti, juillet 2010.*

<sup>3</sup> Art. 8 lettre d: «Une délégation de compétence du département aux municipalités est possible par convention de droit public.»

<sup>4</sup> Il est intéressant de noter qu'en Valais, la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites prévoit art. 24 Subventions, § 3bis: «Les communes supportent les frais pour les objets d'importance communale.»

<sup>5</sup> *Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées* du 13 décembre 2002, Section 3 Proportionnalité, art. 11 Principes: «1. Le Tribunal ou l'autorité administrative n'ordonnent pas l'élimination de l'inégalité lorsqu'il y a des disproportions entre l'avantage qui serait procuré aux personnes handicapées et notamment; a. la dépense qui en résulterait; b. l'atteinte qui serait portée à l'environnement à la nature ou au patrimoine; [...]»

<sup>6</sup> Le Forum Énergie + patrimoine organisé en mars 2022 par la section vaudoise de Patrimoine suisse, en partenariat avec l'État de Vaud et le soutien de l'Office fédéral de la culture, a permis de partager préoccupations et expériences.

<sup>7</sup> Voir la publication des Offices fédéraux de la culture (OFC), de l'environnement (OFEV) et des constructions et de la logistique (OFCL), *Art des jardins & biodiversité*, Berne 2016.

<sup>8</sup> La LPrPCI comporte 6 occurrences du mot «monument» alors que la LPNMS en comportait 51.

<sup>9</sup> 1<sup>er</sup> octobre 2015, par décision du Conseil fédéral.

<sup>10</sup> Le *Préavis 2021/17 Plan directeur communal (PDCom) «Lausanne 2030»* adressé par la Municipalité au Conseil communal de Lausanne identifie 9 axes prioritaires et mentionne en page 9: «Une ville valorisant l'identité et le patrimoine de ses quartiers: le patrimoine bâti et naturel, les ambiances et habitudes des usager·ère·s constituent l'ADN de la ville et méritent d'être préservés et mis en valeur, à l'échelle des quartiers, en s'appuyant notamment sur les différents recensements et inventaires en force [cf. ISOS].» Voir le *Guide de l'ISOS: Protection des sites construits et développement vers l'intérieur*, 2022 (<https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/agglomerationspolitik/publikationen/isos-leitfaden.pdf.download.pdf/guide-isos.pdf>).

<sup>11</sup> Arrêt du Tribunal fédéral du 7 juin 2017; 1C\_452/2016. Connu sous le nom «arrêt Gottetaz», à propos de la démolition/reconstruction d'une villa chemin de la Gottetaz 2.

<sup>12</sup> *Stratégie culture du bâti: stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti*, Berne, Office fédéral de la culture, 2020. À ce propos, voir la contribution de Leïla el-Wakil, «À quel prix une culture du bâti de qualité pour la Suisse?» in *MVD* 11, 2021, pp. 83-85. L'Office fédéral de la culture a par ailleurs remplacé en 2021 la section «Patrimoine culturel et monuments historiques» par la section «Culture du bâti».

<sup>13</sup> Plusieurs études sectorielles avaient déjà été réalisées auparavant à notre initiative afin de contextualiser les mutations urbaines et fonder des décisions les concernant. Par exemple: Bruno CORTHÉSY, *Le quartier de la Pontaise à Lausanne*, étude historique, 2011; Nathalie DESARZENS, *L'environnement urbain de la*

*gare de Lausanne*, étude historique, 2012, réalisée pour les CFF à la demande des services de conservation du patrimoine, et *Le quartier de la Gottetaz Lausanne*, étude historique, 2015.

<sup>14</sup> <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/lausanne-2030/plan-affectation-communal-pacom/territoire-urbain.html>, consulté le 21 mars 2023.